

Le Règlement Général sur la Protection des Données est entré en vigueur au 25 mai 2018. Il contient des règles relatives à la protection des personnes physiques concernant les données à caractère personnel et sur la libre circulation des données.

Le texte complet du RGPD : <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

Pourquoi le RGPD ?

Avant l'entrée en vigueur de cette réglementation, les entreprises de l'Union Européenne se conformaient à la directive sur la protection des données qui datait de 1995. Chaque pays de l'UE disposait d'une marge d'interprétation, ce qui entraînait une gestion difficile pour les entreprises travaillant à l'internationale.

Le RGPD vise à améliorer le traitement des données personnelles de l'UE et à renforcer la protection en tenant compte des transformations numériques comme le cloud computing. Suite à cette nouvelle loi, tous les pays de l'UE doivent se mettre aux normes concernant la protection de la vie privée et ce règlement doit être respecté dans son intégralité.

Quelles sont les données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont toutes les informations qui concernent une personne physique identifiée ou identifiable. Les éléments suivants en sont des exemples :

- Le nom et le prénom
- Le numéro de téléphone
- L'adresse personnelle
- Le sexe et la nationalité
- Les coordonnées bancaires
- Les informations médicales
- Toute donnée concernant les orientations ou intérêts personnels
- Une adresse e-mail sur le modèle prenom.nom@entreprise.com

Les données dites sensibles font parties d'une catégorie différente. Cela comprend par exemple les informations médicales, sur l'ethnique d'une personne, les convictions religieuses, l'appartenance syndicale, ...

Comment FBSI respecte les exigences du RGPD :

Au sein de FBSI, les nombreuses normes étaient déjà respectées. Nous les avons complétées et adaptées lorsque nécessaire. Les seules données que nous recueillons sont celles que vous nous transmettez suite à un formulaire de demande d'information par exemple. Nous ne recueillons cependant pas de données dites sensibles.

Nous avons nommé un Délégué à la Protection des Données (DPD) pour répondre à vos éventuelles questions sur le RGPD. Vous pouvez donc joindre Madame BOURGET Ivana par téléphone au 02.41.65.74.47 ou bien par mail à l'adresse technique@fbsi.fr.

Nous avons recensé les données personnelles en notre possession et analysé les objectifs de ces données, leur durée de conservation, les personnes y ayant accès, leur traitement, ...

Transparence :

Les données à caractère personnel sont traitées de manière licite, loyale et transparente. Nous informons nos clients, prospects et partenaires sur les données à caractère personnel que nous recueillons, et la façon de les utiliser.

Limitation de la finalité :

Nous ne recueillons ces données que pour des fins légitimes et vous en informons. Par exemple, vos données nous servent à vous contacter dans le cadre vos besoins en logiciel(s) ou en maintenance.

Limitation des données recueillies :

Nous ne recueillons que des données limitées à ce qui est nécessaire pour nos objectifs et finalités.

Exactitude :

Les données doivent être exactes et tenues à jour : vous pouvez adresser à tout moment une demande de modification de vos données (02.41.65.74.47 – technique@fbsi.fr). Vos données sont conservées jusqu'à ce que nos objectifs soient complètement réalisés.

Suppression de données :

Vous pouvez nous adresser une demande de suppression de vos données à tout moment (02.41.65.74.47 – technique@fbsi.fr). Sinon, vos données sont conservées jusqu'à ce que les objectifs soient atteints (votre projet).

Sécurité :

La sécurité de vos données nous est importante. Pour cela, l'accès à nos locaux est sécurisé, toutes les données sont sauvegardées régulièrement, ...

Responsabilité :

Nous publions ce document sur notre site afin que vous preniez en compte le fait que FBSI s'engage à respecter le règlement qu'est le RGPD.

Ce que vous devez savoir en tant qu'utilisateur de logiciel(s) :

Si vous utilisez un logiciel de gestion et stockez les données personnelles de vos clients, vous êtes aussi soumis aux obligations du RGPD. Nous vous invitons à regarder ce que la CNIL propose : <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-par-ou-commencer>

Il y a 4 grandes étapes à suivre après avoir identifié un Délégué à la Protection des Données :

1. Constituez un registre de vos traitements de données
 - a. Quelles sont vos activités nécessitant le traitement de données personnelles
 - b. Pour chacune d'entre elles : Quelle est la finalité, quelles données, qui y a accès ?
2. Faites le tri dans vos données
3. Respectez les droits des personnes
 - a. Informez-les !
 - b. Permettez leur facilement d'exercer leurs droits
4. Sécurisez vos données

Il faut donc penser à avoir des mots de passe assez complexes, créer un login par utilisateur, ne pas stocker les données de clients avec lesquels vous ne travaillez plus, ...

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter au 02.41.65.74.47 ou par mail à l'adresse technique@fbsi.fr.

